

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

1/ QU'EST CE QUE C'EST ?

Le congé individuel de formation est le droit de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation de son choix.

Concrètement, il permet au salarié au cours de sa vie professionnelle des actions de formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir.

S'engager dans un CIF permet de se perfectionner, d'évoluer dans son métier, d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou de changer de profession ou de secteur d'activité...

Le CIF est à l'initiative du salarié, l'employeur doit accepter la demande d'absence dans les délais prévus par les textes.

Sa durée est au maximum d'un an à temps plein ou 1200 heures à temps partiel.

2/ QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

Pour bénéficier d'un CIF, une condition d'ancienneté est requise : 24 mois en tant que salarié dont 12 mois dans l'entreprise.

Le salarié doit faire une demande écrite d'autorisation d'absence dans un délai minimum de 60 jours en précisant l'intitulé, la date d'ouverture et la durée de la formation ainsi que l'organisme qui la réalise.

L'employeur ne peut pas s'opposer au départ en formation d'un salarié qui en remplit les conditions. Il peut, toutefois, en différer la date pour des raisons de service.

3/ COMMENT FINANCER CE CONGÉ ?

Le financement de ce congé est principalement pris en charge par le FONGECIF (Fonds de gestion du CIF).

Il existe un FONGECIF dans chaque région. Il faut déposer un dossier pour obtenir le financement de la formation choisie. Celle-ci doit être dispensée par un organisme de formation habilité par l'état.

Le FONGECIF est susceptible de prendre en charge la rémunération, le coût de la formation, les frais de transports et d'hébergement. Toutefois, son budget ne lui permet pas d'accepter tous les dossiers, il établit donc des priorités dans l'acceptation des projets de formation.

4) POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site de votre FONGECIF

www.fongecif-bretagne.org ou www.fongecif-pdl.fr

**Pour plus d'information,
n'hésitez pas à prendre contact avec un représentant CFDT**